



Association des Retraités et Préretirés Sanofi-Aventis de Vitry

Vitry, le 10 Septembre 2011

Note VF11/12

Vacances familles 2011- 2012

La commission vous propose les destinations habituelles parmi celles proposées dans les catalogues Touristra, ASSSE , Vacances-actives et l'hôtel « Le Soleil » aux 2-Alpes.

Propositions réservées aux adhérents 2011 à jour de leurs cotisations 2012.

Vous trouverez, ci-joint :

1. Les dates des permanences où vous pourrez venir vous inscrire.
2. Les conditions d'annulation.
3. Un bulletin d'inscription.
4. Les tarifs du Chalet « Le Soleil ».



→Le catalogue Touristra « Collectivités » dans lequel vous pouvez choisir toutes les destinations « France » et « Club 3000 », et qui, dorénavant inclue les destinations « Léo Lagrange », ne sera envoyé qu'aux adhérents de Province, et sera consultable au local, les jours de permanence.

→Les catalogues de l'ASSSE, de Vacances-actives, et le catalogue « Locations Touristra » sont, également, à votre disposition dans les locaux de l'ARPA-Vitry.

Il est possible de consulter sur Internet les catalogues et ainsi de pouvoir y trouver les dates d'ouverture et les prix des divers séjours

- Touristra : www/touristra.vacances.com,
- ASSSE : www/assse.com
- Vacances-Actives : www/villages.vacances.eu

Toutes les réservations se feront aux permanences que nous tiendrons dans les locaux de l'ARPA – Vitry : 60 rue Léon Geffroy (ex-parking Couderc) – Vitry/Seine

→ Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, vous pouvez effectuer votre réservation : soit par fax, courrier ou par mail avant la date de la permanence, soit par téléphone pendant la permanence. Dans ce cas votre réservation ne sera validée qu'après réception de votre courrier de confirmation accompagné de vos arrhes (correspondant à 20% du montant total estimé).

Adresse postale : sanofi-aventis recherche & développement - C.R.V.A.
A.R.P.A. - Vitry
13, quai Jules Guesde - B.P. 14 - 94 403 Vitry/Seine cedex
Tél. : 01 46 80 74 99 (répondeur) - Fax : 01 46 82 36 27 - e-mail : arpa.vitry@wanadoo.fr

Vos délais de réservation :

Pour les périodes de vacances scolaires, (tous prestataires) :

Hiver- Printemps : Date limite : Lundi 3 Octobre 2011

Été – Automne : Date limite : Lundi 7 Mars 2012

Pour toutes les autres périodes, tous prestataires :

Date limite : 2 mois avant la date du départ, et au plus tard le 11 Avril 2012.

Vos droits : dans les limites du budget soumis à l'Assemblée Générale 2011, **chaque adhérent** peut bénéficier de **2 semaines de séjour subventionnées** entre Noël 2011 et Noël 2012.

Vos tarifs : Les tarifs des catalogues, comme ceux de la brochure ne sont pas contractuels. Ils se vérifieront exacts dans la plupart des cas. Cependant des tarifs annexes (comme les taxes d'aéroport) peuvent subir des modifications. C'est « l'acceptation facture » du prestataire qui fera force de loi.

1. Pour toutes les destinations « TOURISTRA copro » :

- LA PLAGNE MONTALBERT
- CHAMONIX
- LES-SEPT LAUX
- MONT DORE
- BALARUC
- ILE DE RE
- BORMES
- CALVI
- VAISON-LA-ROMAINE
- SOUSTONS
- MESQUER (gîtes)



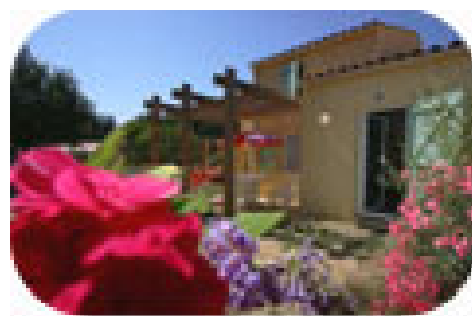
Les tarifs spéciaux dont vous bénéficiez, grâce aux investissements réalisés par le Comité du CRVA, sont plus avantageux que pour les autres destinations.

Les tarifs vous seront communiqués sur demande dès que l'on nous les aurons.



Vous bénéficiez, en plus, d'une subvention ARPA-Vitry de :

- **60.00 € par semaine pour les destinations en pension complète, ou demi-pension,**
- **120.00 € par semaine pour les destinations en formule « gîte » [une seule subvention par « foyer » d'adhérent(s)].**



2. **Pour toutes les autres destinations « TOURISTRA »**, (France et club 3000), et pour toutes les destinations ASSSE, Vacances-actives, vous bénéficiez d'une subvention ARPA – Vitry de :
 - o 50.00 € par semaine pour les destinations en pension complète ou demi-pension,
 - o 100.00 € par semaine pour les destinations en formule « gîte », [une seule subvention par « foyer » d'adhérent (s)].
3. **Pour le chalet « Le Soleil »**, en accord avec le Comité d'Etablissement du CPV, les adhérents ARPA-Vitry bénéficient du tarif « adhérent », et d'une subvention ARPA – Vitry de 60.00 € par semaine.

Votre sécurité et votre tranquillité :

Nous vous conseillons de souscrire l'assurance « Annulation – interruption de séjour » proposée par les différents prestataires. Elle n'est pas incluse dans les tarifs proposés, sauf pour le chalet « Le Soleil ».

Cette assurance couvre le remboursement de votre séjour dans le cas où vous seriez obligés de l'annuler ou de l'interrompre pour des cas de force majeure.

→ Cette assurance, et les frais de dossier ne sont pas remboursables en cas d'annulation

Dates des permanences :

La commission Vacances Familles tiendra ses permanences de 9h 30 à 11h 30 :

Les Lundis	26 Septembre 2011
	03 Octobre 2011
	02 Novembre 2011 (mercredi)
	05 Décembre 2011
	09 Janvier 2012
	06 Février 2012
	05 Mars 2012
	10 Avril 2012 (mardi)

**dans les locaux ARPA-Vitry
60 rue Léon Geffroy (Parking Couderc)**

La Commission Vacances Familles :

-Jeanne THENARD, Présidente
-Danielle DECOUVELAERE
- Jean BETSCHART
- Robert VION.

« Le Soleil »

TARIFS APPLIQUES (ASSURANCE ANNULATION INCLUSE) :

Prix par jour et par personne en pension complète

TARIFS PERIODES	Adultes	6 à -12 ans	3 à -6 ans	- 3 ans
<i>Dimanche 4 au 18 Décembre</i>	44	36	29	Gratuit
<i>Dimanche 18 au 25 Décembre</i>	49	40	33	Gratuit
<i>Dimanche 25 /12 au 1 janvier</i>	60	49	40	Gratuit
<i>Dimanche 1 janvier au 12 février</i>	44	36	29	Gratuit
<i>Dimanche 12 février au 11 mars</i>	60	49	40	Gratuit
<i>Dimanche 11 au 25 mars</i>	49	40	33	Gratuit
<i>Dimanche 25 mars au 29 avril</i>	44	36	29	Gratuit

Supplément chambre « solo » : 48 euros le séjour

Supplément réveillon : 20 euros pour les adultes et 10 euros pour les moins de 13 ans.

Supplément séjour inférieur à 3 jours : 8 euros par jour

Animatrice enfants l'après-midi (+ de 2 ans) durant les vacances scolaires

Repas supplémentaire : 10 Euros, petit déjeuner : 4 Euros, repas visiteur Invité : 14

Conditions d'annulation :

L'assurance annulation (+2%) est obligatoire et n'est pas remboursable.

Quelle que soit la date du désistement :

☞ 31 € de frais de dossier seront retenus par le CE du CPV pour tout désistement non justifié.



Organisme	A	F
Cadre réservé au CE	BS	S

BULLETIN D'INSCRIPTION

IDENTIFICATION DE L'ADHERENT

NOMS	Prénom (s) :
Adresse :	Téléphone : Téléphone portable :

MEMBRES PARTICIPANTS AU SEJOUR

	NOM	PRENOM	Date de Naissance	Age des Enfants
Retraité				
Conjoint				
Enfants				
Autre				

1er Choix : Organisme : Lieu :	FORMULE
	Pension complète Nombre de personnes
Dates du séjour :	Gîte : (exemple : gîte 5/6 pers.)
Observations :	

2ème Choix : Organisme : Lieu :	FORMULE
	Pension complète Nombre de personnes
Dates du séjour :	Gîte : (exemple gîte 5/6 pers.)
Observations :	

Assurance « Annulation—Interruption de séjour »

OUI, je souscrit l'assurance	NON, je ne souscrit pas l'assurance
Signature :	Signature :

Merci de conserver une photocopie de votre réservation.

Date d'inscription :

Nous traitons votre dossier,
l'ARPA - Vitry
et le Comité du CRVA

Signature du bénéficiaire :